

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



MERCI PLUS GROUPE

A L'INITIATIVE DE



FINANCIERE VIADOM

PRESENTEE PAR



CORPORATE FINANCE

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Financière Viadom a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 15 février 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Financière Viadom.

Des copies de ce document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues gratuitement auprès de :

- Oddo Corporate Finance, 12 bd de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09
- Financière Viadom, Parc de Collines, 33 A rue Victor Schœlcher, 68200 Mulhouse.

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR : FINANCIERE VIADOM	5
2.1	Information générales concernant l'initiateur	5
2.2	Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur.....	6
2.3	Administration et contrôle de l'Initiateur	9
2.4	Description des activités de l'Initiateur	12
2.5	Information financière de l'Initiateur	14
2.6	Organigramme de l'Initiateur	19
3.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	21

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 235-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**"), Financière Viadom, société par actions simplifiée au capital de 12.738.515 euros dont le siège social est sis Parc des Collines, 33 A rue Victor Schœlcher, 68200 Mulhouse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 447 548 124 (l'"**Initiateur**" ou "**Financière Viadom**") propose de manière irrévocable aux actionnaires de Merci Plus Groupe, société anonyme au capital de 52.937,50 euros dont le siège social est sis 11, rue Louis Courtois de Viçose, 31100 Toulouse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 479 154 163 ("**Merci Plus Groupe**" ou la "**Société**"), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0010857961 d'acquérir la totalité de leurs actions Merci Plus Groupe dans les conditions décrites ci-après (l'"**Offre**").

L'assemblée générale des actionnaires de Merci Plus Groupe a été convoquée pour le 25 février 2011 après bourse, en vue de statuer sur une distribution exceptionnelle de 3,15 euros par action, soit un montant total de 3.335.062,50 euros (la "**Distribution Exceptionnelle**"), qui serait prélevé sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport », dont la date de mise en paiement serait fixée au 3 mars 2011.

Le conseil d'administration de Merci Plus Groupe sera par ailleurs convoqué pour le 25 février 2011 après bourse aux fins de procéder au versement d'un acompte sur dividendes de 1,29 euro par action, soit un montant total de 1.365.787,50 euros, au vu de la situation comptable intermédiaire de la Société au 30 septembre 2010 telle que certifiée par ses commissaires aux comptes (l'"**Acompte sur Dividendes**"), dont la date de mise en paiement serait fixée au 3 mars 2011.

La Distribution Exceptionnelle et l'Acompte sur Dividendes sont ci-après ensemble désignés la "**Distribution**".

Sous réserve de l'adoption de cette résolution et de cette décision, le prix de l'Offre (le "**Prix de l'Offre**") sera de :

- 14,35 euros par action Merci Plus Groupe avant détachement du coupon relatif à la Distribution, soit en principe du 17 au 25 février 2011 inclus ;
- 9,91 euros par action Merci Plus Groupe après détachement du coupon relatif à la Distribution, soit en principe du 28 février au 9 mars 2011 inclus.

Si cette résolution et cette décision n'étaient pas adoptées (étant toutefois précisé que l'Initiateur qui détient 66,60% du capital et 66,73% des droits de vote de la Société, a l'intention d'approuver cette résolution et de demander à ses trois représentants au conseil d'administration de voter en faveur de cette décision), le Prix de l'Offre serait de 14,35 euros durant toute la durée de l'Offre soit en principe du 17 février au 9 mars 2011 inclus.

L'Offre fait suite à :

- (i) l'apport à Financière Viadom, le 21 décembre 2010, de 75.714 actions Merci Plus Groupe par Monsieur Gabriel Martin-Pacheco et de 276.831 actions Merci Plus Groupe par La Santa Maria, société par actions simplifiée au capital de 4.846.496 euros, dont le siège social est sis 21, rue Camille Desmoulins, 31400 Toulouse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 522 017 037, détenue à 100% par Monsieur Gabriel Martin-Pacheco ("**La Santa Maria**") ; et
- (ii) la cession à Financière Viadom, le 21 décembre 2010, de 100.000 actions Merci Plus Groupe par Monsieur Gabriel Martin-Pacheco et de 252.545 actions Merci Plus Groupe par La Santa Maria à Financière Viadom.

Les actions Merci Plus Groupe apportées et cédées représentaient au 21 décembre 2010 66,60% du capital et 71,48% des droits de vote de la Société. L'Offre est ainsi déposée en application des articles 235-2 et suivants du règlement général de l'AMF.

Oddo Corporate Finance a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé le projet d'Offre et un projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur le 2 février 2011. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, Oddo Corporate Finance garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre porte sur la totalité des actions Merci Plus Groupe non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date de dépôt de la présente Offre, soit 348.426 actions (compte non tenu des 3.465 actions Merci Plus Groupe acquises par Euroland Finance, en sa qualité de prestataire de services d'investissement et de listing sponsor, dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 8 juillet 2010 avec Merci Plus Groupe et des 1.769 actions Merci Plus Groupe acquises par Euroland Finance, en sa qualité de prestataire de services d'investissement et de listing sponsor, pour le compte de Gabriel Martin-Pacheco, aux termes d'un contrat de liquidité conclu le 1^{er} février 2010 entre Gabriel Martin-Pacheco et Euroland Finance) d'après la déclaration des droits de vote au 6 juillet 2010 publiée en application de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF sur le site Internet de Merci Plus Groupe (et indiquant un nombre d'actions en circulation composant le capital social de 1.058.750).

Le détail du contexte et des modalités de l'Offre sont décrites dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 2 février 2011. Cette note d'information est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais auprès de :

- Oddo Corporate Finance, 12 bd de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09 ;
- Financière Viadom, Parc de Collines, 33 A rue Victor Schœlcher, 68200 Mulhouse.

Le montant en numéraire devant être versé aux actionnaires de Merci Plus Groupe aux termes de l'Offre s'élèvera à environ 5,1 millions d'euros, si toutes les actions Merci Plus Groupe existantes, sont apportées à l'Offre.

Concernant le financement de l'Offre, Financière Viadom a souscrit le 25 janvier 2011 auprès du Crédit Lyonnais, société anonyme au capital de 1.847.860.375 euros, dont le siège social

est situé 18 rue de la République à Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 954 509 741 (la "**Banque**") une ligne de financement complémentaire temporaire de 5.400.000 euros afin de financer l'acquisition des actions apportées à l'Offre ainsi qu'une partie des frais liée à l'Offre (la "**Ligne de Financement**").

Il est rappelé qu'une assemblée générale de la Société a été convoquée pour le 25 février 2011 après bourse afin de statuer sur la Distribution Exceptionnelle de 3,15 euros par action, soit un montant total de 3.335.062,50 euros qui serait prélevé sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport ».

Il est également rappelé que le conseil d'administration de Merci Plus Groupe a été convoqué pour le 25 février 2011 après bourse aux fins de décider le versement de l'Acompte sur Dividendes de 1,29 euro par action, soit un montant total de 1.365.787,50 euros.

La distribution de la Distribution Exceptionnelle et de l'Acompte sur Dividendes permettra de procéder au remboursement anticipé partiel ou total de la Ligne de Financement.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR : FINANCIERE VIADOM

2.1 INFORMATION GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

Financière Viadom.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé Parc des Collines, 33 A rue Victor Schœlcher à Mulhouse (68200).

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société par actions simplifiée.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 447 548 124.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été créé et immatriculé le 27 février 2003 pour une durée de 99 années et, sous réserve de prorogation ou de dissolution anticipée, expirera le 26 février 2102.

2.1.6 Objet social

L'objet de l'Initiateur est :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières ;

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou mobilières ;
- toutes prestations de service en matières administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ; et
- le tout, tant pour lui-même que pour le compte de tous tiers, ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat, de cession ou de location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année.

2.2 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR

2.2.1 Capital social

L'Initiateur est une société dont les actions ne sont pas admises aux négociations.

Le capital social de l'Initiateur s'élève à 12.738.515 euros. Il est divisé en 12.738.515 actions d'un euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

2.2.2 Droits de vote

Chaque action d'un euro de valeur nominale donne droit à une voix lors des assemblées générales ou des consultations écrites des associés de l'Initiateur. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés sauf dispositions légales spécifiques.

2.2.3 Répartition du capital social

A la date du présent document, la répartition du capital social de l'Initiateur est la suivante :

Associé(s)	Nombre d'actions	% du capital
Entités Edmond de Rothschild	8 504 104	66,76%
Dirigeants et salariés	3 217 892	25,26%
Autres investisseurs	1 016 519	7,98%
Total	12 738 515	100%

2.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Parmi les 12.738.515 actions composant le capital social de l'Initiateur :

- 9.700.624 sont des actions ordinaires,
- 3.037.891 sont des actions à bons de souscription d'actions ("**ABSA**") assorties de 6.520.959 bons de souscription d'actions ("**BSA**"). Chaque BSA donnera droit à une action Financière Viadom.

A la date du présent document, les titulaires d'ABSA sont les suivants :

Titulaires d'ABSA	Nombre d'ABSA
Dirigeants et salariés	3 037 891
Total	3 037 891

A la date du présent document, le nombre et les caractéristiques des titres donnant accès au capital de l'Initiateur, autres que les actions ordinaires et les ABSA, sont les suivants ("**Titres**") :

Emprunt obligataire	Titulaires de Titres	Nombre de Titres	Durée de l'emprunt	Rémunération de l'emprunt
30 juin 2006 : 19.585.742 € Emission de 19.585.742 obligations convertibles en actions (« OCA ») d'une valeur nominale unitaire de 1 €	Entités Edmond de Rothschild	17 513 642 OCA	31 décembre 2015	Taux d'intérêt de 8% par an, capitalisé
	Autres investisseurs financiers	2 072 100 OCA		
	Total	19 585 742 OCA		
30 juin 2006 : 22.000.000 € Emission de 220 obligations à bons de souscription d'actions (« OBSA ») d'une valeur nominale unitaire de 100.000 €, auxquels sont attachés 1.111.660 bons de souscription d'actions (« BSA A »), 251.240 bons de souscription d'actions (« BSA bons de souscription d'actions »), 1.543.960 bons de souscription d'actions (« BSA B »), 1.543.960 bons de souscription d'actions (« BSA C »)	Autres investisseurs financiers	220 OBSA	30 juin 2015	- Taux d'intérêt égal à EURIBOR + 3% l'an - Taux de 5% l'an capitalisés annuellement
	Total	220 OBSA		
31 octobre 2007 : 108.346 € Emission de 108.346 obligations convertibles en actions (« OCA ») d'une valeur nominale unitaire de 1 €	Dirigeants et salariés	108 345 OCA	31 décembre 2015	Taux d'intérêt de 8% par an, capitalisé
	Total	108 345 OCA		
21 décembre 2010 : 3.900.000 € Emission de 3.900.000 obligations convertibles (« OCABSA 2010 n°1 ») en actions à bon de souscription d'actions, de 1 € de valeur nominale chacune	Entités Edmond de Rothschild	3 800 000 OCABSA n°1	31 décembre 2015	Taux annuel de 10% par an, capitalisé
	Dirigeants et salariés	100 000 OCABSA n°1		
	Total	3 900 000 OCABSA n°1		
21 décembre 2010 : 3.525.450 € Emission de 3.525.450 obligations convertibles (« OCABSA 2010 n°2 ») en actions à bon de souscription d'actions, d'1 € de valeur nominale chacune	Entités Edmond de Rothschild	1 000 000 OCABSA n°2	31 décembre 2015	Taux annuel de 10% par an, capitalisé
	Gabriel Martin-Pacheo et La Santa Maria	2 025 450 OCABSA n°2		
	Autres investisseurs financiers	500 000 OCABSA n°2		
	Total	3 525 450 OCABSA n°2		

2.2.5 Pacte d'associés et Transmission des titres de l'Initiateur

Les associés de l'Initiateur ont conclu un pacte d'associés en date du 30 juin 2006, modifié par avenants en date du 15 juin 2007, 31 octobre 2007 et 21 décembre 2010 (le "**Pacte**"). Le Pacte organise les relations entre les associés de l'Initiateur et stipule notamment qu'en cas de transfert de titres dits « non libres »¹ au sens dudit Pacte :

- certains associés de Financière Viadom (dont Monsieur Gabriel Martin-Pacheco et La Santa Maria) bénéficient d'un droit de préemption sur les titres dont le transfert est envisagé ;
- chacun des associés de Financière Viadom bénéficie d'un droit de cession conjointe au prorata de la participation qu'ils détiennent dans Financière Viadom ;
- certains associés de Financière Viadom (dont Monsieur Gabriel Martin-Pacheco et La Santa Maria) bénéficient d'un droit de cession conjointe totale en cas de cession du contrôle de Financière Viadom par Edmond de Rothschild LBO Fund.

Aux termes du Pacte, chacun des associés de Financière Viadom est tenu d'une obligation de sortie conjointe en cas de réception par Edmond de Rothschild LBO Fund d'une offre d'un tiers portant sur l'acquisition d'au moins 95% des titres de Financière Viadom. Cette obligation porte sur la totalité des titres détenus par chacun des associés.

Le Pacte stipule en outre des engagements d'exclusivité, de non concurrence, de non débauchage et de non sollicitation à la charge de certains associés de Financière Viadom (dont Monsieur Gabriel Martin-Pacheco).

2.3 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR

2.3.1 Administration

L'Initiateur est représenté, dirigé et administré par un président, sous le contrôle d'un conseil d'administration.

Monsieur Christian Lehr a été nommé en qualité de président par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006, et ce pour une durée de cinq ans.

Le président dirige l'Initiateur et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de l'Initiateur, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts aux décisions collectives des associés. Il peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

¹ Le Pacte énumère les transferts pouvant être effectués librement par les associés. Cette notion de « transfert libre » inclut notamment les transferts de titres effectués par les dirigeants de la Société au profit de leur conjoint ou descendants directs respectifs.

Le conseil d'administration est l'organe au sein duquel toutes les questions importantes concernant l'Initiateur et toute société contrôlée par l'Initiateur au sens des dispositions de l'article L.233-3 du Code de commerce (les "**Filiales**", ensemble avec l'Initiateur le "**Groupe Viadom**") sont débattues et tranchées. Notamment, le président de l'Initiateur ne prendra aucune des décisions suivantes relatives à l'Initiateur et à ses Filiales, sans avoir obtenu au préalable l'accord du conseil d'administration de l'Initiateur, statuant à la majorité simple de ses membres présents ou représentés :

- (i) toute opération d'acquisition ou de cession d'actions, de fonds de commerce ou de tout autre actif par l'une des sociétés du Groupe Viadom,
- (ii) toute décision ayant pour effet, immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, de modifier le capital social de l'Initiateur ou de toute société du Groupe Viadom, en particulier toute émission par l'Initiateur ou toute société du Groupe Viadom d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital social de l'Initiateur ou toute société du Groupe Viadom ainsi que toute opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs impliquant l'une de ces sociétés, et toute autre décision ayant pour effet de modifier de manière significative les statuts de l'Initiateur ou de toute Filiale,
- (iii) toute prise de participation dans une société, acquisition (ou création) d'entités dans lesquelles la responsabilité des associés n'est pas limitée au montant de leurs apports ou de fonds de commerce, ou conclusion de tout accord de joint venture, partenariat
- (iv) l'approbation du budget annuel,
- (v) tout investissement ou désinvestissement dépassant l'enveloppe fixée au budget annuel,
- (vi) tout emprunt ou garantie non prévu dans le budget annuel ou dépassant les limites prévues au budget annuel,
- (vii) la mise en place de tout nouveau plan d'accès au capital de l'Initiateur, de plan d'options d'achat/de souscription d'actions au sein du Groupe Viadom, et
- (viii) toute admission de l'Initiateur ou de l'une des sociétés du Groupe Viadom sur un marché réglementé européen.

Les membres du conseil d'administration sont :

- Monsieur Christian Lehr, c/o Financière Viadom, Parc des Collines, 33 A rue Victor Schœlcher, 68200 Mulhouse, nommé par l'assemblée générale extraordinaire de Financière Viadom du 30 juin 2006 pour 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2011 ;
- Monsieur Eric de Montgolfier, c/o Edmond de Rothschild Capital Partners, 47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, nommé par l'assemblée générale extraordinaire de Financière Viadom du 30 juin 2006 pour 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2011 ;

- Edmond de Rothschild Capital Partners, 47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, représenté par Monsieur Bertrand Demesse², nommé par l'assemblée générale de Financière Viadom du 14 janvier 2010 pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 30 juin 2011 ;
- Monsieur Benoît Durteste, c/o Intermediate Capital Group, Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London EC4M 8BU, nommé par l'assemblée générale extraordinaire de Financière Viadom du 30 juin 2006 pour 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2011 ;
- Madame Sylvie Vergès, c/o Edmond de Rothschild Capital Partners, 47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, nommée par l'assemblée générale de Financière Viadom du 14 janvier 2010 pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 30 juin 2011 ;
- Monsieur Gabriel Martin-Pacheco, demeurant 21 rue Camille Desmoulins, 31400 Toulouse, nommé par l'assemblée générale de Financière Viadom du 21 décembre 2010 pour 5 ans, soit jusqu'au 21 décembre 2015 ;
- Monsieur Aymeric Marraud des Grottes³, c/o Edmond de Rothschild Capital Partners, 47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, nommé par l'assemblée générale de Financière Viadom du 21 décembre 2010 pour 5 ans, soit jusqu'au 21 décembre 2015.

Aux termes des stipulations du Pacte, Monsieur Christian Lehr a été désigné président du conseil d'administration.

2.3.2 Contrôle

Les commissaires aux comptes de l'Initiateur sont :

Commissaires aux comptes titulaires :

Ernst and Young et autres
41, rue Ybry
92200 Neuilly-sur-Seine

Hans et Associés Audit
2, square du Château
BP 80044
Schiltigheim

² Edmond de Rothschild Capital Partners, membre du conseil d'administration de Financière Viadom, a prévu de désigner Aymeric Marraud des Grottes en qualité de nouveau représentant permanent, en remplacement de Bertrand Demesse, à effet à l'issue de la décision de nomination de ce dernier en qualité de membre du conseil d'administration par l'assemblée générale de Financière Viadom convoquée pour le 25 février prochain.

³ Une assemblée générale de Financière Viadom a été convoquée pour le 25 février aux fins de constater la démission d'Aymeric Marraud des Grottes de ses fonctions de membre du conseil d'administration et de nommer Bertrand Demesse en remplacement.

Commissaires aux comptes suppléants :

Auditex
11, allée de l'Arche
Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie

Monsieur Didier Engel
3c, route de Guebwiller
68540 Bollwiller

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

2.4.1 Activités principales

L'Initiateur est une société holding. A ce titre, elle dirige et anime les Filiales opérationnelles du Groupe Viadom. Elle facture des redevances en matière de prestations de service et de conseil à ses Filiales.

Les Filiales de l'Initiateur ont pour objet toutes prestations de services à domicile : ménage, coiffure et vente de produits de beauté et jardinage.

A la date du dépôt du présent document, les Filiales de l'Initiateur sont les sociétés suivantes :

MERCI PLUS GROUPE
VIASPHERE
SONCAD
VIADOM RELAIS EST
VIADOM RELAIS SUD
VIADOM RELAIS OUEST
VIADOM RELAIS LOIRE
VIADOM RELAIS NORD OUEST
VIADOM RELAIS PARIS NORD
VIADOM ACTIVITES ALPES-PROVENCES
VIADOM ACTIVITES PICARDIE-NORD
VIADOM ACTIVITES BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
VIADOM ACTIVITES MANCHE
VIADOM ACTIVITES RHONE-AUVERGNE
VIADOM ACTIVITES NORD
VIADOM ACTIVITES CENTRE
VIADOM ACTIVITES HAUT RHIN
VIADOM ACTIVITES BAS RHIN
VIADOM ACTIVITES MOSELLE
VIADOM ACTIVITES OUEST BRETAGNE
VIADOM ACTIVITES OUEST LOIRE
VIADOM ACTIVITES POITOU CHARENTES
VIADOM ACTIVITES AQUITAINE
MULTI VIADOM SUD
VIADOM ACTIVITES ILE DE FRANCE
VIADOM ACTIVITES CHAMPAGNE LORRAINE
CAP A DOM
VIADOM MULTISERVICES

VIADOM OFFICE NORD EST
VIADOM OFFICE EST
VIADOM OFFICE EST SUD
VIADOM OFFICE ILE DE FRANCE
VIADOM OFFICE NORD OUEST
VIADOM OFFICE NORD
VIADOM OFFICE CENTRE SUD
VIADOM SERVICES
ATRIDOM
DOMUS DATA
PROVIADOM
LABELDOM
CASA SERVICES
DOMICILE BEAUTE
PROCADES

Concernant les résultats consolidés de Financière Viadom au 31 décembre 2009, les chiffres significatifs sont les suivants :

Compte de résultat consolidé – K€		
	2008	2009
Chiffre d'affaires net	41 174	39 035
Résultat d'exploitation	7 110	6 983
Bilan consolidé – K€		
	2008	2009
Actif Immobilisé	75 011	69 229
Stocks	549	541
Créances	971	647
Trésorerie & VMP	9 218	9 114
Divers	1 858	1 157
Actif consolidé	87 607	80 688
Fonds propres et Quasi-fonds propres	22 239	18 194
Provisions pour risques et charges	326	430
Emprunts obligataires	25 927	26 746
Dettes financières	33 244	29 721
Dettes d'exploitation	682	774
Autres dettes	5 189	4 823
Passif consolidé	87 607	80 688

2.4.2 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'événement exceptionnel ou de litige significatif susceptible d'affecter défavorablement sons activité, sa situation financière ou ses actifs.

2.4.3 Employés

A la date du présent document, l'Initiateur emploie 16 personnes.

2.5 INFORMATION FINANCIERE DE L'INITIATEUR

Les derniers comptes sociaux audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2009 12		Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement	2 725	2 725			
	Frais de développement					
	Concessions, Brevets et droits similaires	102 266	102 266		1 992	100.00
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	43 243	27 499	15 743	22 423	29.79
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	73 357 102	320 002	73 037 100	73 037 100	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	5 020 841		5 020 841	5 020 841	
	Prêts				325	100.00
	Autres immobilisations financières					
TOTAL II		78 526 176	452 491	78 073 685	78 062 682	0.01
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	CRÉANCES (3)					
	Clients et Comptes rattachés	9 256	4 845	4 411	64 481	93.16
	Autres créances	6 130 722		6 130 722	6 144 378	0.22
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	1 416 053		1 416 053	907 923	55.97
	Disponibilités	1 492 178		1 492 178	982 316	51.90
	Charges constatées d'avance (3)	117 255		117 255	249 868	53.07
	TOTAL III	9 165 464	4 845	9 160 619	8 348 967	9.72
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		87 691 640	457 337	87 234 303	86 431 649	0.93

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2009	Exercice N-1 31/12/2008	Ecart N/N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	12 738 515	12 738 515		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	673 765	673 765		
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	16 935	16 935		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 168 745	321 772	2 490 517	774.00
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 628 096	2 490 517	862 421	34.63
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	1 280 573	914 985	365 588	39.96
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	10 912 947	12 175 455	1 262 508	10.37
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	8 893	8 130	763	9.38
	Provisions pour charges				
	TOTAL III	8 893	8 130	763	9.38
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles	19 694 088	19 694 088		
	Autres emprunts obligataires	40 020 259	41 112 875	1 092 616	2.66
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 416 981	912 049	504 932	55.36
	Concours bancaires courants	14 236 226	11 795 271	2 440 954	20.69
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	560 732	446 068	114 664	25.71
	Dettes fiscales et sociales	361 889	263 327	98 562	37.43
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	22 288	24 384	2 096	8.60
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	76 312 463	74 248 063	2 064 400	2.78
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	87 234 303	86 431 649	802 655	0.93

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 038 243 6 897 014

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2009 12			Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	5 029 963		5 029 963	5 166 476	136 512	2.64
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 029 963		5 029 963	5 166 476	136 512	2.64
Production stockée						
Production immobilisée				21 583	21 583	100.00
Subventions d'exploitation			134 764	116 606	18 158	15.57
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			859	256	603	236.01
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			5 165 586	5 304 920	139 334	2.63
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 089 707	2 169 170	79 463	3.66
Impôts, taxes et versements assimilés			59 017	109 866	50 849	46.28
Salaires et traitements			563 931	647 389	83 457	12.89
Charges sociales			200 407	233 918	33 510	14.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 703	52 917	42 214	79.77
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			4 845		4 845	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			763	143	620	433.57
Dotations aux provisions						
Autres charges			577	4 536	3 960	87.29
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			2 929 950	3 217 939	287 989	8.95
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 235 637	2 086 982	148 655	7.12
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

139

104

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2009	31/12/2008	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	823 444	897 503	74 059	8.25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	959	2 301	1 342	58.33
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	7 461	31 086	23 625	76.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	831 863	930 889	99 026	10.64
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		320 002	320 002	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	5 636 209	6 259 675	623 466	9.96
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	5 636 209	6 579 677	943 468	14.34
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 804 346	5 648 787	844 441	14.95
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 568 709	3 561 806	993 097	27.88
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 990	4 990	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII		4 990	4 990	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 203	5 203	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	365 588	365 588		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	365 588	370 791	5 203	1.40
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	365 588	365 801	213	0.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 306 201	1 437 090	130 889	9.11
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	5 997 449	6 240 799	243 350	3.90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI-VIII+IX+X)	7 625 545	8 751 316	1 105 771	12.66
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 628 096	2 490 517	862 421	34.63

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

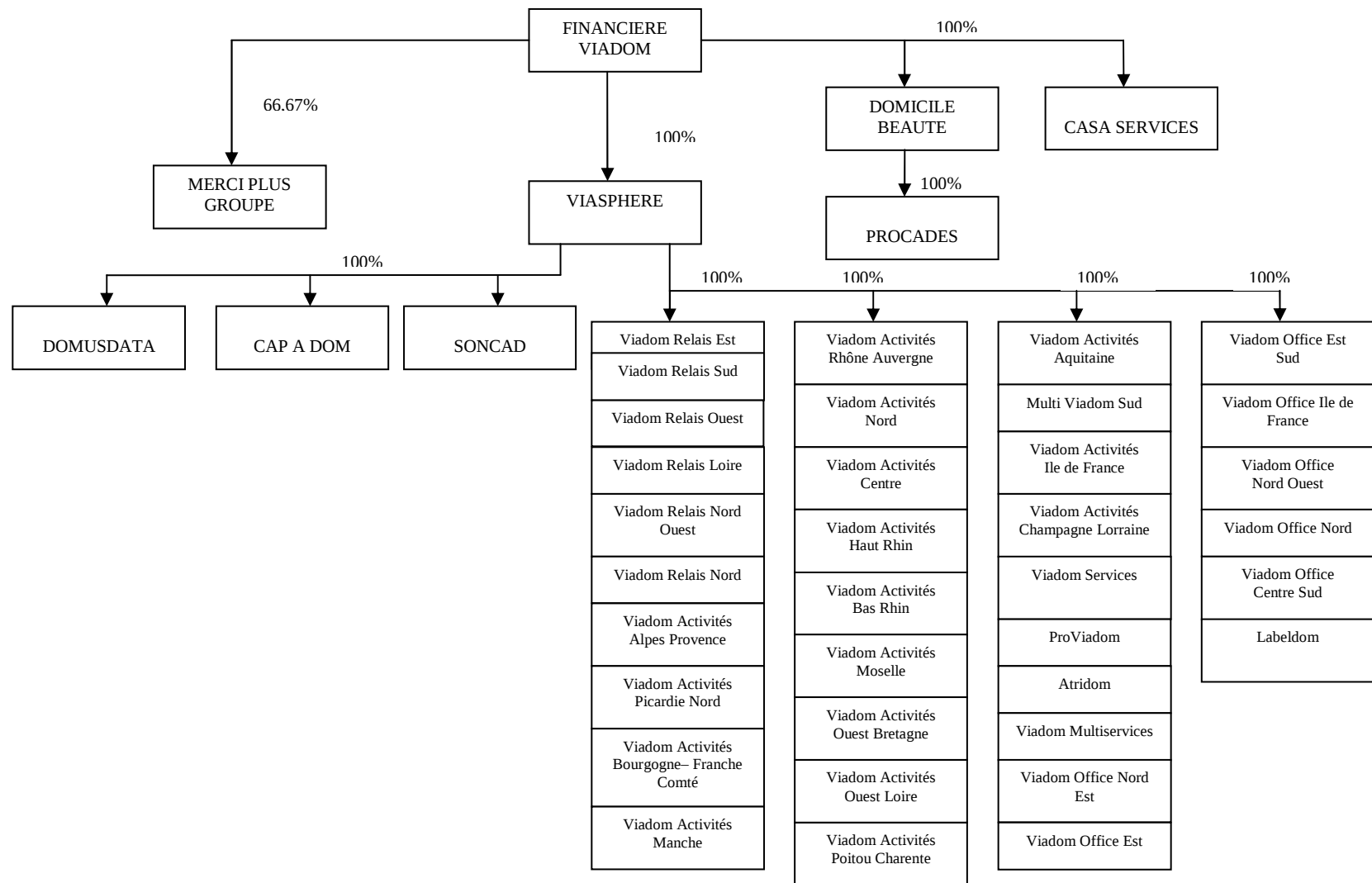
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

823 444 897 503
2 169 115 636

2.6 ORGANIGRAMME DE L'INITIATEUR



3. **PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT**

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document intitulé « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur », qui a été déposé le 15 février 2011 et qui sera diffusé le 15 février 2011, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique initiée par la société Financière Viadom et visant les actions de la société Merci Plus Groupe. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Paris, le 15 février 2011

Monsieur Christian Lehr
Président de Financière Viadom